

LES VESTES PARE-BALLES : LES DERNIERS DÉVELOPPEMENTS

L'Association tient à informer ses membres des derniers développements entourant le dossier des vestes pare-balles.

Tout d'abord, à titre de mise en contexte, il est opportun de rappeler certains éléments soulignés dans notre Bulletin spécial du 24 mars 2023 sur le sujet :

Plus particulièrement, la protection balistique des vestes que vous portez actuellement possède le niveau de protection balistique II NIJ 0101.04. Cette norme a été remplacée depuis 2008 par le NIJ 0101.06. Cela ne me signifie pas pour autant que vos vestes sont inefficaces !

À ce sujet, une information récente de la firme Camtech atteste que nos vestes pare-balles offrent supposément une protection selon la norme NIJ- 0101.04, mais ces vestes ne seraient pas approuvées NIJ, soit la référence de base pour les vestes, et ce, peu importe leur statut, puisque son fabricant n'a aucun produit approuvé.

Cependant, le nouveau standard d'homologation NIJ 0101.06 offre une protection balistique améliorée. D'ailleurs, ce n'est pas sans raison que c'est ce nouveau type de veste que la plupart des services policiers ont adopté au Québec, y compris la GRC.

Depuis, la Sûreté a fait procéder à des tests balistiques et les résultats se sont révélés conformes aux exigences demandées. Cependant, ces résultats ne peuvent être significatifs dans la mesure où nous n'avons pu obtenir, pour le moment, le détail du mandat donné à cette firme. D'ici là, bien des questions importantes demeurent en suspens au sujet de ces tests.

En fait, il faut savoir que la norme NIJ 0101.04 date de l'an 2000. Une norme de plus de 22 ans qui a changé à trois reprises depuis ce temps! Il devient donc difficile de prétendre que la Sûreté prend au sérieux le dossier des vestes pare-balles. D'autant plus que la position de la Sûreté est à l'effet de maintenir cette norme jusqu'au prochain appel d'offres qui doit avoir lieu dans 2 ans.

Ainsi, l'Association a, compte tenu des circonstances, revendiqué auprès de la Sûreté qu'elle passe exceptionnellement outre aux appels d'offres qui produisent des délais inacceptables. Pour le moment, nous n'avons reçu qu'une fin de non-recevoir à cette demande. Il est à noter que des recours appropriés à ce sujet sont présentement à l'étude.

Dans un autre ordre d'idées, selon les informations obtenues, afin de répondre aux normes, les vestes doivent être portées convenablement pour être efficaces. **C'est pourquoi un chevauchement latéral des panneaux balistiques d'au moins 2 pouces est nécessaire.** Nous sommes bien conscients que nombre d'entre vous ne peuvent respecter cette norme dans l'utilisation de votre veste actuelle. À cet égard,

l'Association réclame que la Sûreté mette de côté le mode « prêt à porter » pour celui de vestes faites sur mesure pour tous, non seulement pour des personnes aux prises avec une particularité.

Au surplus, l'Association a mandaté la firme Camtech afin d'étudier la problématique des vestes pare-balles dites sur mesures pour les femmes. Les résultats de cette expertise des vestes analysées sont alarmants. D'abord, non seulement les chevauchements latéraux sont inexistant, mais des écarts importants entre les deux panneaux balistiques n'offraient aucune protection à ces endroits. De plus, des coupures de plus de 5 centimètres avaient été effectuées sur les côtés des panneaux balistiques afin de rendre plus confortable le port de la veste au niveau de la poitrine. Ce faisant, selon notre expert-conseil, ces panneaux n'offrent plus aucune protection dans ces zones, lesquelles font pourtant partie de la protection balistique normale. Encore plus, la distance restreinte entre les deux coupures, fait en sorte que ces panneaux ne correspondent plus à la norme NIJ 0101.04. Rappelons que cette norme date de plus de 20 ans.

Par ailleurs, nous vous invitons tous les membres à vérifier si les chevauchements latéraux de votre veste sont d'au moins deux (2) pouces afin d'assurer une protection conforme aux normes actuelles. Dans le cas contraire, nous vous incitons à envoyer sans délai un courriel à votre responsable d'unité, en mettant votre délégué en copie conforme, demandant que vous soit fournie une veste adaptée et conforme aux normes dans les meilleurs délais possibles.

Quant à la gent féminine, nous vous invitons également à vérifier si votre protection balistique a été coupée au niveau de la poitrine, comme expliqué précédemment. Dans ce cas, nous vous incitons aussi à faire une demande à votre responsable d'unité, en mettant votre délégué en copie conforme. Les données recueillies serviront à établir l'ampleur de ces problématiques devant la CNESST.

En effet, comme mentionné dans notre précédent Bulletin spécial, un recours à la CNESST a été introduit et suit présentement son cours. La prochaine rencontre avec l'inspecteur de la CNESST chargé du dossier doit avoir lieu d'ici le 16 mai prochain. Nous vous tiendrons informés des développements à venir.

Syndicalement vôtre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Painchaud'. The signature is stylized and cursive, with a large initial 'J' and 'P'.

Jacques Painchaud, président